



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique agricole

Question écrite n° 60835

#### Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les propositions des planteurs de betteraves s'exprimant dans le cadre de la commission interdepartementale betteraviere (CIB). Il lui demande de lui preciser la suite qu'il envisage de réserver a la proposition tendant a ce que, dans le cadre d'une negociation relative aux importations dans la CEE qui viennent concurrencer les productions de cereales et de pulpes de betterave, il soit procede a un necessaire reequilibrage de ces importations.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le reequilibrage, c'est-a-dire la taxation des produits importes destines a l'alimentation animale, qui, additionnee a la baisse du prix des cereales communautaires, doit permettre la reconquete du marche europeen, est un des points clefs des negociations de la partie agricole du GATT. Comme le sait l'honorable parlementaire, ces negociations n'ont pas progresse, et cette demande communautaire n'a jamais ete prise en consideration par nos partenaires du GATT. Elle n'en reste pas moins un des piliers du mandat donne a la commission dans le cadre des discussions en cours.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Lonce](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60835

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et développement rural

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 août 1992, page 3607